

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 août 2020 à 18 h 15**

Date de convocation : 21 août 2020

Date d'affichage : 3 septembre 2020

**Etaient présents** : Jean-Michel COMTE - Jean-Luc CROISERAT – Frédéric FUMEY - Emilie GONZALEZ - Nathalie GOUHOT – Sophie GOYET – Jean-Claude HALBOUT- Sandrine HOG – Jean-Michel LEBRUN – Pascal MOINE - Monique PROST – Christine RIOTTE - David TETU – Florian VINDIGNI – VULETIC Romain – VULETIC Linda

**Absent(s) excusé(s)** : Julie CLERGET (procuration à Nathalie GOUHOT)  
Marie-Aude NIEL (procuration à Frédéric FUMEY)  
Sylvie TISSIER (procuration à Florian VINDIGNI)

**Secrétaire** : Jean-Luc CROISERAT

\* : \* : \* : \* : \*

Le Conseil Municipal, exceptionnellement, en raison de l'épidémie de COVID 19, s'est réuni à la salle des fêtes de Foucherans, 26 rue des Chênes.

Madame le Maire informe de l'ajout des points suivants lors du conseil municipal du 29 juin 2020 :

**D9b - 29062020 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'aménagement de quais bus accessibles (*rapporteur : Jean-Luc CROISERAT*)**

Dans le cadre de la loi du 13 février 2005 pour la mise en accessibilité des réseaux de transports publics urbains, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit mettre aux normes son réseau de transport. Un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) a ainsi été rédigé et déposé en préfecture. Celui-ci recense les arrêts de bus définis comme prioritaires, à aménager dans un délai de trois ans à compter du mois de septembre 2015.

Les travaux de mise en accessibilité relèvent à la fois de la compétence « transport » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la compétence « voirie » de la commune. Aussi, afin de faciliter leur mise en œuvre, il est proposé le principe d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Pour la commune de Foucherans, est concerné par ce programme d'aménagement l'arrêt de bus suivant : Poste.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend en charge 70% du montant total hors taxes des travaux, laissant à la charge de la commune de Foucherans les 30% restants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de co-maîtrise d'ouvrage ainsi que la répartition du coût des travaux, telle qu'énoncée ci-dessus,
- Approuve le projet de convention ci-annexé,
- Autorise le maire ou les adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2020.

**1- Travaux de voirie forestière subventionnés : consultation en forêt communale - Bois de la Mange (rapporteur : Jean-Michel LEBRUN)**

Après examen du rapport d'analyse des offres des candidats proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

\* décide de retenir l'offre de l'entreprise BENETRUY TP :

- dans sa "solution variante",
- pour un montant de 31 143,45 €HT, soit un montant de 37 372,14 € TTC,

\* informera les candidats non retenus,

\* notifiera au candidat le mieux classé qu'il est retenu pour ces travaux (après les délais réglementaires prévus au code de la commande publique),

\* demande à l'Office National des Forêts d'émettre l'ordre de service de démarrage des travaux,

\* donne pouvoir à Madame le Maire ou aux adjoints pour signer tout document et acte relatif à ce marché de travaux.

**2- Remise de loyers – logements communaux et Pôle Santé (rapporteur : Christine RIOTTE)**

Compte tenu de la crise sanitaire due au COVID 19 et notamment la période de confinement, certains professionnels, locataires de la commune, n'ont pas pu exercer leur activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de faire une remise gracieuse de deux mois de loyer aux professionnels locataires de la commune au Pôle Santé ou dans le bâtiment de la mairie concernés par cette situation et qui en ont fait la demande. Concrètement, les loyers des deux mois suivant la demande ne seront pas facturés,
- autorise le maire ou les adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

**3- Désignation référent transport du Grand Dole (rapporteur : Christine RIOTTE)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Luc CROISERAT, référent transport du Grand Dole.

**4- Engagement des dépenses entrant dans les catégories « Fêtes et cérémonies » et « Bourses et Prix » (rapporteur : Jean-Luc CROISERAT)**

La nomenclature comptable rend obligatoire une délibération fixant la liste des dépenses entrant dans les catégories « fêtes et cérémonies » et « bourses et prix ». Ainsi, dans le cadre de diverses manifestations et évènements liés à la vie de la collectivité, sont concernés :

- Toutes les dépenses relevant des fêtes, cérémonies, manifestations diverses, cérémonies officielles et inaugurations ;
- Les achats tels que fleurs, bouquets, gravures, médailles, et tout autre présent offert lors d'évènements tels que des mariage, décès, naissance, départ en retraite, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Les dépenses diverses d'alimentation ou autres dépenses liées à l'organisation de réunions ou manifestations officielles ;
- Les dépenses liées à des remises de prix ou cadeaux dans le cadre des différents évènements culturels ou autres organisés par la collectivité.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser ces dépenses liées aux « fêtes et cérémonies » ainsi qu'aux « bourses et prix » dans la limite des crédits inscrits au budget sur les articles concernés ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce type de dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise ces dépenses liées aux « fêtes et cérémonies » ainsi qu'aux « bourses et prix » dans la limite des crédits inscrits au budget sur les articles concernés ;
- autorise Madame le Maire ou les adjoints à signer tout document afférent à ce type de dépenses.

**5- Dénomination rue – Lotissement KUKIELKA (Rapporteur : Nathalie GOUHOT)**

Le Maire fait part aux membres du conseil que suite à la création d'un nouveau lotissement privé KUKIELKA sur les parcelles ZD 280, 281, 282, 283 et 86, il y a lieu de dénommer de façon officielle la nouvelle voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'une nouvelle voie dénommée : impasse Philippe ETIENNE.

**6- Réfection barrière du pont de la Blaine – rue Jolie : demandes de DETR et de DST (rapporteur : Jean-Michel COMTE)**

Madame le Maire expose le fait qu'il est nécessaire de réaménager en accessibilité et en sécurité (accotement et barrière) le pont de la Blaine rue Jolie dans le cadre de la réfection de cette rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de réaménager le pont de la Blaine rue Jolie, selon devis de travaux pour un montant global de 5 153,80 € HT ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR 2020 au taux de 30 % ;
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DST 2020 au taux de 30 % ;
- S'ENGAGE à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	4 428,80 €
➤ Subvention DETR 30 % :	1 328,64 €
➤ Subvention DST	1 328,64 €
➤ Autofinancement HT :	1 771,52 €
- S'ENGAGE à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- SOLLICITE l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- AUTORISE le Maire ou les Adjoints à signer le marché à intervenir.

## 7- Questions diverses

### **a. Columbarium (Rapporteur : Jean-Luc CROISERAT)**

Les cases du columbarium sont presque toutes occupées. Il s'avère donc nécessaire de prévoir un nouveau monument.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre des Pompes Funèbres de Foucherans pour la fourniture et la pose d'un columbarium de 12 cases au prix H.T. de 6 458,33 €,
- autorise le maire ou les adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

## b. Rapport marchés contractés

N° mandat	Date	Définition	Tiers	Montant
64/694	13/07/2020	Lucarne mairie	KOZMICK	1 522,54 €
64/695	13/07/2020	Stores secrétariat mairie	PERRIN MAZIER	1 159,44 €
64/696	13/07/2020	Parking Poste - Rue du commerce - Rue Jolie - Phase 1 - situation 3	EIFFAGE	98 634,00 €
64/697	13/07/2020	Imprégnation enduit	EIFFAGE	2 160,00 €
64/698	13/07/2020	Destructeur de documents mairie	JPG	296,88 €
64/699	13/07/2020	CTC - Aménagement salle communale	APAVE	435,60 €
64/700	13/07/2020	SPS - Aménagement salle communale	APAVE	376,32 €
64/701	13/07/2020	MO Construction salle polyvalente - Acompte 7	CVF STRUCTURES	255,00 €
64/702	13/07/2020	Situation 1 - Cloisons - Peinture - Isolations (lot 5) - Construct° salle polyvalente	POLYPEINT	3 227,47 €
64/702	13/07/2020	Situation 1 - RG - Cloisons - Peinture - Isolations (lot 5) - Construct° salle polyvalente -	POLYPEINT	168,46 €
64/703	13/07/2020	Situation 1 - Menuiserie extérieures aluminium (lot 3) - Construct° salle polyvalente	SARL DBM ALUMINIUM	25 571,92 €
64/704	13/07/2020	Situation 6 - Démolition - Maçonnerie - VRD (lot 2) - Construct° salle polyvalente	SARL FRENOT RAMBOZ	28 701,80 €
64/705	13/07/2020	Situation 6 - RG - Démolition - Maçonnerie - VRD (lot 2) - Construct° salle polyvalente	SARL FRENOT RAMBOZ	238,73 €
64/706	13/07/2020	Situation 5 - Démolition - Maçonnerie - VRD (lot 2) - Construct° salle polyvalente	SARL FRENOT RAMBOZ	9 676,30 €
64/707	13/07/2020	MO Construction salle polyvalente - Acompte 10	SERGE ROUX	1 078,28 €
71/901	07/08/2020	Travaux sylvicoles - parcelle 1	ONF	311,31 €
71/902	07/08/2020	Complément clôture école primaire	LAPORTE	3 666,56 €
71/904	07/08/2020	Ordinateur portable 1er adjoint	XEFI	1 369,96 €
71/905	07/08/2020	Ordinateur portable adjoint voirie	XEFI	1 369,96 €
71/906	07/08/2020	Situation 2 - Cloisons - Peinture - Isolations (lot 5) - Construct° salle polyvalente	POLYPEINT	14 303,47 €
71/907	07/08/2020	Situation 2 - RG - Cloisons - Peinture - Isolations (lot 5) - Construct° salle polyvalente -	POLYPEINT	745,74 €
71/908	07/08/2020	Situation 7 - Démolition - Maçonnerie - VRD (lot 2) - Construct° salle polyvalente	SARL FRENOT RAMBOZ	9 553,95 €
71/909	07/08/2020	Situation 7 - RG - Démolition - Maçonnerie - VRD (lot 2) - Construct° salle polyvalente	SARL FRENOT RAMBOZ	515,68 €
76/977	20/08/2020	PINCE A LEVIER ECROU	PROLIANS / BURDIN BOSSERT	253,74 €
76/977	20/08/2020	MARCHEPIED ALUMINIUM 5 MARCHES	PROLIANS / BURDIN BOSSERT	109,20 €
76/977	20/08/2020	MARCHEPIED PRO 7 MARCHES	PROLIANS / BURDIN BOSSERT	264,60 €
76/977	20/08/2020	LAMPE TORCHE LED	PROLIANS / BURDIN BOSSERT	34,80 €
76/977	20/08/2020	PROJECTEUR EXTERIEUR RECHARGEABLE	PROLIANS / BURDIN BOSSERT	71,88 €
76/977	20/08/2020	COFFRET CHEVILLES	PROLIANS / BURDIN BOSSERT	170,60 €
76/977	20/08/2020	PINCE EMBOITURE 12 A 22 COFFRET	PROLIANS / BURDIN BOSSERT	336,00 €
76/977	20/08/2020	CLE POLYGONAL	PROLIANS / BURDIN BOSSERT	67,68 €
76/978	20/08/2020	CLASSEUR 4T PRATIC RUBIS - BUREAU SECRETARAIT GENERAL	JPG	123,64 €
76/979	20/08/2020	Réfrigérateur Groupe Scolaire	BUT	129,99 €

Fin de séance à 18 h 50